



ARRETE MUNICIPAL
N°2022/095/A du 20/09/2022
Coupure temporaire de
circulation et interdiction
temporaire de stationnement -
rue du Château d'Eau

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la Sarl Greiveldinger Exploitation 20A rue Edmond Reuter 5326 CONTERN (Luxembourg) en date du 19 septembre 2022, pour effectuer des travaux de bétonnage au 13 rue du Château d'Eau,
- **CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent l'utilisation d'une pompe à béton qui utilisera toute l'emprise de la route et qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La Sarl Greiveldinger Exploitation est autorisée à occuper le domaine public communal pour réaliser des travaux de bétonnage au 13 rue du Château d'Eau le mercredi 21 septembre 2022.

Article 2 : Durant cette même date, le stationnement sera interdit devant le 11 rue du Château d'Eau et la rue du Château d'Eau sera coupée à la circulation de 13h30 à 16h30.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- La Sarl Greiveldinger Exploitation

Date de mise en ligne : 20/09/2022



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY